



**A3G**

**AUDREX AUDIT ANTILLES GUYANE**

ANNECY  
CAYENNE  
FORT-DE-FRANCE

## **MON ENFANT EXTRA-ORDINAIRE**

Association loi 1901

2, rue du Pré de la Danse

74940 ANNECY LE VIEUX

SIRET : 818 095 994 00021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024**

Société de Commissariat Aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires Aux Comptes,  
rattachée à la CRCC Dauphiné – Savoie

SAS au capital de 30 000 € RCS ANNECY B 410 388 946  
Siège social : 12 rue de Nanfray – Cran Gevrier – 74960 ANNECY

Aux adhérents,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **MON ENFANT EXTRA ORDINAIRE** » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Ces appréciations n'appellent aucun commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, des provisions clients, des achats.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHERENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Annecy, le 28 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes  
**AUDREX AUDIT ANTILLES GUYANE**



---

Thierry **BARBE**  
**Commissaire Aux Comptes**  
*Associé technique*



---

Roger **VIGILANT-JAKOU**  
**Commissaire Aux Comptes**  
*Associé signataire*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/08/2024 12			Exercice N-1 31/08/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	470	470					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	16 648	15 911	737	1 637	-900	-54.98	
Autres immobilisations corporelles	143 642	123 897	19 746	29 303	-9 558	-32.62		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	20		20	20				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total I</b>	160 780	140 278	20 503	30 960	-10 458	-33.78		
Comptes de liaison								
<b>Total II</b>								
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Créances usagers et comptes rattachés				2 070	-2 070	-100.00	
	Autres créances	42 971		42 971	15 704	27 267	173.63	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	112 894		112 894	125 257	-12 363	-9.87		
Charges constatées d'avance (3)	451		451	1 060	-609	-57.47		
<b>Total III</b>	156 316		156 316	144 091	12 225	8.48		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	317 097	140 278	176 819	175 052	1 767	1.01		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/08/2024	12	31/08/2023	12	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	45 359		111 487		-66 128	-59.31
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	25 267		-66 128		91 395	138.21
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	25 142		33 755		-8 614	-25.52	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	95 768		79 115		16 653	21.05	
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers	28 537		33 217		-4 680	-14.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 439		20 121		7 318	36.37
	Dettes fiscales et sociales	24 335		41 499		-17 164	-41.36
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	740		1 100		-360	-32.73
Instruments de trésorerie							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance						
	<b>Total IV</b>	81 051		95 937		-14 886	-15.52
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	176 819		175 052		1 767	1.01

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

56 668

55 310

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2024	12	31/08/2023	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	86 290		76 490		9 800	12.81
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation	103 730		100 961		2 769	2.74
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			10 430		-10 430	-100.00
Collectes	227 409		121 300		106 109	87.48
Cotisations						
Autres produits	2		22		-19	-90.32
<b>Total I</b>	<b>417 431</b>		<b>309 203</b>		<b>108 228</b>	<b>35.00</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	121 800		128 738		-6 937	-5.39
Impôts, taxes et versements assimilés	2 430		2 478		-49	-1.97
Salaires et traitements	200 639		181 863		18 775	10.32
Charges sociales	65 072		62 297		2 775	4.45
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	11 457		12 969		-1 512	-11.66
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	528		396		132	33.35
<b>Total II</b>	<b>401 925</b>		<b>388 741</b>		<b>13 185</b>	<b>3.39</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>15 506</b>		<b>-79 538</b>		<b>95 044</b>	<b>119.49</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2024	12	31/08/2023	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations	1 148		2		1 146	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>1 148</b>		<b>2</b>		<b>1 146</b>	<b>NS</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>1 148</b>		<b>2</b>		<b>1 146</b>	<b>NS</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>16 653</b>		<b>-79 536</b>		<b>96 190</b>	<b>120.94</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			6 253		-6 253	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 614		10 326		-1 713	-16.58
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>8 614</b>		<b>16 580</b>		<b>-7 966</b>	<b>-48.05</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3 172		-3 172	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>			<b>3 172</b>		<b>-3 172</b>	<b>-100.00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>8 614</b>		<b>13 408</b>		<b>-4 795</b>	<b>-35.76</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>427 193</b>		<b>325 784</b>		<b>101 408</b>	<b>31.13</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>401 925</b>		<b>391 912</b>		<b>10 013</b>	<b>2.55</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>25 267</b>		<b>-66 128</b>		<b>91 395</b>	<b>138.21</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>25 267</b>		<b>-66 128</b>		<b>91 395</b>	<b>138.21</b>

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	10
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation du chiffre d'affaires	10
Ventilation de l'effectif moyen	10
Valorisation des contributions volontaires	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 176 818.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 417 431.06 Euros et dégageant un excédent de 25 267.14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Sur l'exercice couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024, MEEEO a accueilli 25 élèves répartis dans 2 classes niveau collège.

20 élèves de primaire repartis en deux classes ont été accueillis au sein du Sessad St François .

Pour ces élèves, Meeo met à disposition deux enseignantes dont l'une est en partie rémunérée par le rectorat.

Au cours de l'exercice 2023-2024, MEEEO a bénéficié d'une subvention de fonctionnement versée par la Mairie d'Annecy pour un montant de 50.000 €.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations générales complémentaires**

Les locaux, situés 19 rue Jean Mermoz à Annecy 74940, ont été mis à disposition de MEEO par la ville d'Annecy moyennant une redevance de 26.844 € sur la période du 1 septembre 2023 au 31 août 2024.

Le coût des enseignants affectés à l'activité primaire a représenté un montant de 66.988 € sur l'exercice clos le 31 août 2024.

Les subventions d'investissements reçues ont été réintégrées dans le résultat de l'exercice par inscription en produits exceptionnels, ceci en proportion des amortissements pratiqués sur les biens financés. Au 31/08/2024 la quote part des subventions d'investissements réintégrée s'est élevée à 8.614 €.

Les dettes relatives au plan de continuation, validé le 4 octobre 2019 par le tribunal de grande instance d'Annecy, sont inscrites au passif du bilan pour un montant de 28.536 € après comptabilisation des dividendes versés par le Commissaire à l'exécution du plan. Les versements opérés auprès de celui-ci sont constatés à l'actif du bilan en "autres créances" pour un montant de 5.245 €.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	470		
<b>TOTAL</b>	<b>470</b>		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 648		
Installations générales agencements aménagements divers	104 718		
Matériel de transport	499		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 426		999
<b>TOTAL</b>	<b>159 291</b>		<b>999</b>
Autres titres immobilisés	20		
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>159 781</b>		<b>999</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			470	
<b>TOTAL</b>			<b>470</b>	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 648	
Installations générales agencements aménagements divers			104 718	
Matériel de transport			499	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			38 425	
<b>TOTAL</b>			<b>160 290</b>	
Autres titres immobilisés			20	
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>160 780</b>	

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		470			470
<b>TOTAL</b>		<b>470</b>			<b>470</b>
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		15 011	900		15 911
Installations générales agencements aménagements divers		78 081	8 508		86 589
Matériel de transport		499			499
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		34 760	2 049		36 809
<b>TOTAL</b>		<b>128 351</b>	<b>11 457</b>		<b>139 808</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>128 821</b>	<b>11 457</b>		<b>140 278</b>
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	900				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 508				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 049				
<b>TOTAL</b>	<b>11 457</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 457</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	42 971	42 971	
Charges constatées d'avance	451	451	
<b>TOTAL</b>	43 422	43 422	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	28 537	4 154	16 608	7 775
Fournisseurs et comptes rattachés	27 439	27 439		
Personnel et comptes rattachés	2 818	2 818		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 077	21 077		
Taxe sur la valeur ajoutée	371	371		
Autres impôts taxes et assimilés	69	69		
Autres dettes	740	740		
<b>TOTAL</b>	81 051	56 668	16 608	7 775
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 680			

**Variation des fonds propres**

Fonds propres au 31/08/2023 :	79.115€
Excédent au 31/08/2024 :	+25.267€
Subvention d'investissement virée au résultat :	- <u>8.614€</u>

Fonds propres au 31/08/2024 : 95.768€

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir****Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 860
Dettes fiscales et sociales	2 888
Total	26 748

**ANNEXE**

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	451
Total	451

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS FONDATIONS	52 900
SUBVENTION COMMUNE ANNECY	50 000
DONS MANUELS	46 708
MECENAT ENTREPRISES	180 700
Total	330 308

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	7
Total	9

**Valorisation des contributions volontaires**

Les contributions des bénévoles au sein de l'Association n'ont pas été valorisées.